



**Règlement du jeu-concours
organisé par la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie
en partenariat avec le GFA Rumilly Vallières
à l'occasion du match en demi-finale
de la Coupe de France de Football**

LISTE DES LOTS A GAGNER

- ✓ **4 ballons officiels pour la rencontre GFA Rumilly Vallières / Association Sportive de Monaco Football Club du 13 mai prochain, dédié par les joueurs** (valeur unitaire : 140 €)

- ✓ **4 packs de Supporter** (Valeur unitaire : 37 €), dont chacun comprend :
 - 1 **Maillot Collector** (valeur unitaire : 15 €)
 - 1 **Casquette** (valeur unitaire : 13 €)
 - 1 **Masque** (valeur unitaire : 5 €)
 - 1 **Drapeau** (valeur unitaire : 3 €)
 - 1 **Sticker** (valeur unitaire : 1 €)
 - 1 **Poster de Nationale 2**

DEFINITIONS

« Jeu concours » désigne le quiz en ligne décrit dans l'article du présent Règlement et objet du présent Règlement.

« Participant » désigne toute personne physique majeure ou mineure, résidant en France Métropolitaine et en Corse à qui la participation au Jeu concours est ouverte.

Article 1 – Organisation

La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie est une intercommunalité de Haute-Savoie issue du regroupement de 17 communes dont les communes de Rumilly et Vallières. Son siège est domicilié au 3 Place de la Manufacture BP 69 74152 Rumilly Cedex.

La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie organise un Jeu concours en partenariat avec le GFA Rumilly Vallières dans le cadre du match en demi finale de Coupe de France de Football entre le GFA Rumilly Vallières et l'Association Sportive de Monaco Football Club jeudi 13 mai à 21h15 au Parc des Sports d'Annecy.

Le Jeu concours est un quiz réalisé sur Google Forms, accessible à tous en ligne, via le lien suivant :
<https://forms.gle/jBFKzV1kH1ckbE6s5>

Article 2 – Participants et conditions de participation

Le Jeu concours se déroule comme suit :

1° Le Participant s'abonne à la page de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie : www.facebook.com/rumillyterredesavoie; Le Participant like et commente la publication Facebook concernant le jeu-concours en invitant des amis à participer

2° le Participant se connecte à l'adresse : <https://forms.gle/jBFKzV1kH1ckbE6s5>

3° Le Participant répond aux 13 questions proposées et complète le formulaire de participation dans lequel il indique son nom, son prénom, son numéro de téléphone et son adresse mail.

Une (1) participation par famille est autorisée.

La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie se réserve le droit de vérifier, par tous moyens mis à sa disposition, que le Participant n'a pas validé plusieurs inscriptions pour son compte.

Le Jeu concours se déroulera du vendredi 7 mai 2021 au mardi 11 mai 2021. La clôture des participations au Jeu concours aura lieu le mardi 11 mai 2021 à 23h59 (date et heure françaises de connexion faisant foi). Toute participation enregistrée par la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie après cet instant ne sera pas prise en compte.

Le jeu est accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à l'adresse : <https://forms.gle/jBFKzV1kH1ckbE6s5>

L'élimination immédiate du Participant aura lieu si une tricherie est avérée. La tricherie avérée peut prendre la forme de l'utilisation d'une fausse identité afin de récupérer un lot.

Article 3 – Liste des gagnants

La sélection des gagnants aura lieu mercredi 12 mai 2021 par un représentant de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie.

La 13^e et dernière question, intitulée *“A votre avis, combien de personne(s) vont répondre correctement aux 12 questions précédentes à ce quiz ?”* permettra de départager les Participants qui auront répondu correctement aux 12 questions précédentes.

Il y a en tout 8 gagnants possible. L'ordre des gagnants est déterminé par le chiffre qu'ils auront déclaré à la 13^e question et qui se rapprochera le plus du nombre de participants comptabilisé à la fin du Jeu-concours. Si le cas d'un résultat similaire se présentait (déclaration d'un chiffre identique à la 13^e question), un tirage au sort serait organisé pour départager les Participants concernés.

- ✓ 1 ballon de football dédié par les joueurs du GFA Rumilly-Vallières sera offert aux 4 premiers gagnants identifiés ;
- ✓ 1 Kit du supporter, comprenant 1 Maillot Collector, 1 Casquette, 1 Masque, 1 Drapeau, 1 Sticker et 1 Poster de Nationale 2 sera offert au 5^e, 6^e, 7^e et 8^e gagnant identifié.

En cas de tricherie avérée, la participation de la personne concernée sera retirée et considérée comme nul. Il ne sera attribué qu'un seul lot par candidat.

Article 4 – Retrait des lots

Tous les gagnants seront contactés par téléphone ou mail à la suite de leur sélection. Les lots seront à retirer au siège de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie jusqu'au 30 juin 2021 sur prise

de rendez-vous.

Les personnes qui ne se seront pas manifestées avant cette date se verront déchués de leur droit, et perdront la propriété du bien.

Dans tous les cas il sera exigé la présentation d'une pièce d'identité du gagnant.

Aucun courrier ou mail ne sera adressé aux Participants n'ayant pas gagné.

Article 5 – Limitation de responsabilité

La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'opération, en raison de tout événement sans que sa responsabilité ne soit engagée. Le jeu concours étant accessible gratuitement, aucun remboursement d'aucune sorte ne pourra être réclamé.

La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation du lot attribué/gagné.

Article 6 – Contestation et litige

Le Jeu concours est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours. Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation que ce soit de la part des participants. Le gagnant ne peut en aucun cas réclamer le remplacement du gain, par un autre, ou exiger le remboursement de ce dernier.

Article 7 – Dépôt et consultation du règlement

Ce règlement est disponible en téléchargement sur le site internet de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie www.rumilly-terredesavoie.fr pendant toute la durée du concours et peut être obtenu sur simple demande à la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, spécifiée à l'article 1, pendant toute la durée du jeu.

Article 8 – Informations personnelles

Les Participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de ce Jeu concours, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Ces informations sont destinées à la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants ainsi qu'à l'attribution des prix.

Les données nominatives recueillies dans le cadre de ce jeu sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. En application de l'article 27 de cette loi, tous les Participants au Jeu concours disposent d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant. Toute demande d'accès ou de rectification est à adresser auprès de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie par mail dpo@rumilly-terredesavoie.fr ou par courrier postal.

